

إعلان طلب ترشحات لاختيار خبراء التقييم لدى الوكالة التونسية للتقييم والاعتماد في التعليم العالي والبحث العلمي

طبقا للمرسوم عدد 46 لسنة 2022 مؤرخ في 24 جوان 2022، المتعلق بإحداث الوكالة التونسية للتقييم والاعتماد في التعليم العالي والبحث العلمي وتطبيقا لمقتضيات الأمر عدد 214 لسنة 2024 المؤرخ في 26 أفريل 2024 والمتعلق بالتنظيم الإداري والمالي للوكالة التونسية للتقييم والاعتماد في التعليم العالي والبحث العلمي وطرق تسييرها وخاصة فصول القسم الرابع منه والمتعلقة بلجان الخبراء، تعلن الوكالة التونسية للتقييم والاعتماد عن فتح باب الترشحات لاختيار خبراء التقييم لدى الوكالة من بين الأساتذة الباحثين والباحثين أو ما يعادلهم وخبراء عن الوسط الاجتماعي والاقتصادي وطلبة من مرحلة الماجستير أو الدكتوراه. مع العلم أنه يتعين على المترشحين الذين تمت المصادقة عليهم، وقبل مباشرة مهامهم، التعمد بالالتزام بميثاق الوكالة.

ويكلف خبراء التقييم خاصة بما يلي:

- دراسة ملفات التقييم الذاتي للجهات التي سيتم تقييمها،
- المشاركة في الاجتماعات المبرمجة في إجراء التقييم،
- القيام بالتقييمات صلب لجنة الخبراء،
- المشاركة في صياغة تقارير التقييم تحت إشراف رئيس لجنة الخبراء.

وتبعا لذلك، تدعو الوكالة جميع الراغبين في الترشح

في مرحلة أولى التسجيل عبر الرابط التالي [Déposer ma candidature](#)

في مرحلة ثانية إرسال الملف عبر البريد الإلكتروني التالي candidature@atea.tn

ويجب أن تكون هذه المطالب مصحوبة بالوثائق التالية:

- 1- مطلب ترشح مؤرخ وممضى موجّه إلى السيدة المديرية العامة للوكالة التونسية للتقييم والاعتماد في التعليم العالي والبحث العلمي،
- 2- السيرة الذاتية للمترشح مؤرخة وممضاه طبقا للأنموذج المصاحب (مصحوبة بكافة الوثائق التي تثبت خبرة وكفاءة المترشح)

يمكن للمترشحين تحميل النسخة الإلكترونية لكافة الوثائق المطلوبة على موقع واب الوكالة <http://www.atea.rnu.tn>

وقد حدّد آخر أجل لقبول الترشحات يوم 30 أوت 2024.

APPEL A CANDIDATURE POUR LA SELECTION DES EXPERTS EVALUATEURS DE L'AGENCE TUNISIENNE DE L'EVALUATION ET L'ACCREDITATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE « ATEA »

En application du Décret-loi 2022-46 du 24 juin 2022, portant création d'un établissement public à caractère non administratif dénommé "Agence tunisienne de l'évaluation et de l'accréditation dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ATEA", doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, Et conformément au Décret n° 2024-214 du 26 avril 2024, portant organisation administrative et financière de l'agence ainsi que les modalités de son fonctionnement, l'ATEA lance un appel à candidatures pour la sélection des experts évaluateurs de l'agence, parmi les enseignants chercheurs et les chercheurs ou grades équivalents, les experts issus du monde socio-économique et les étudiants inscrits en mastère ou inscrits en doctorat.

Les experts évaluateurs sont notamment chargés de :

- étudier les dossiers d'auto-évaluation des entités à évaluer,
- participer aux réunions prévues dans la procédure d'évaluation,
- réaliser les évaluations au sein du comité d'experts,
- participer à la rédaction des rapports d'évaluation sous la direction du président du comité d'experts.

Il est à signaler que les candidats approuvés doivent s'engager au respect de la charte de l'agence avant tout exercice.

Ainsi, l'agence invite ceux qui sont intéressés par cet appel à

Dans une première étape s'inscrire à ce lien [Déposer ma candidature](#)

Dans une deuxième étape envoyer leurs dossiers de candidatures à l'email suivant candidature@atea.tn

Le dossier de candidatures doit comporter des documents suivants :

- 1- Une lettre de candidature, dûment datée et signée, au nom de la Directrice Générale de l'ATEA ;
- 2- Un Curriculum Vitae selon modèle en annexe (avec tous les justificatifs nécessaires)

Les candidats peuvent télécharger la version électronique de tous les documents requis sur le site Web de l'agence <http://www.atea.rnu.tn>

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **30 Août 2024**.

TERMES DE REFERENCES

POUR LA SELECTION DES EXPERTS EVALUATEURS DE L'AGENCE TUNISIENNE
DE L'EVALUATION ET L'ACCREDITATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

« ATEA »



1. CONTEXTE :

En vertu du Décret-loi 2022-46 du 24 juin 2022, Il est créé un établissement public à caractère non administratif dénommé "Agence tunisienne de l'évaluation et de l'accréditation dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ATEA", doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et placé sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Dans le cadre de l'exercice de ses missions, l'Agence jouit d'une totale neutralité et autonomie.

L'Agence a notamment pour missions :

- l'évaluation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés et leurs programmes,
- l'évaluation des établissements publics de recherche scientifique,
- l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés, nationaux et internationaux ou leurs programmes de formation à leur demande, ainsi que la suspension ou le retrait de l'accréditation,
- l'évaluation des structures de recherche, des écoles doctorales, des programmes et des projets de recherche et d'innovation en coordination, le cas échéant, avec les différents intervenants,
- la désignation des comités d'experts chargés des opérations d'évaluation,
- le développement des procédures et des référentiels d'assurance-qualité conformément aux standards internationaux en tenant compte des particularités nationales et sectorielles,
- l'évaluation de l'efficacité du financement public des programmes et des projets de recherche et d'innovation selon les priorités nationales et sectorielles,
- l'évaluation des dossiers de candidature pour la transformation du caractère des universités, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des établissements publics de la recherche scientifique en caractère scientifique et technologique,
- l'analyse périodique des données et des résultats des évaluations et doter le ministère de tutelle et les structures en relation des outils d'appui à la prise de décision et de pilotage du système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique,
- la veille prospective sur les évolutions internationales en matière d'assurance-qualité en enseignement supérieur et en recherche scientifique et la proposition des recommandations stratégiques au ministère de tutelle,
- la contribution au développement de la culture de qualité et d'amélioration continue au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des établissements publics de recherche scientifique et des structures de recherche,
- l'établissement des relations de coopération avec les organisations et les réseaux internationaux œuvrant dans le domaine de l'évaluation, de l'assurance-qualité et de l'accréditation en enseignement supérieur et recherche scientifique.

Conformément au Décret n° 2024-214 du 26 avril 2024, portant organisation administrative et financière de l'ATEA ainsi que les modalités de son fonctionnement, l'organisation administrative et de l'agence comprend le directeur général, le conseil d'établissement, le collège scientifique, les comités d'experts et le comité d'arbitrage.

Dans ce cadre, l'ATEA compte à travers cet appel à candidatures inviter les enseignants chercheurs et les chercheurs ou grades équivalents, les experts issus du monde socio-économique et les étudiants inscrits en mastère ou en doctorat à manifester leur intérêt pour faire partie des comités d'experts évaluateurs de l'agence.

2. MISSIONS DES EXPERTS EVALUATEURS DE L'AGENCE :

Conformément au Décret n° 2024-214 du 26 avril 2024, portant organisation administrative et financière de l'ATEA ainsi que les modalités de son fonctionnement, les experts évaluateurs sont notamment chargés de :

- étudier les dossiers d'auto-évaluation des entités à évaluer,
- participer aux réunions prévues dans la procédure d'évaluation,
- réaliser les évaluations au sein du comité d'experts,
- participer à la rédaction des rapports d'évaluation sous la direction du président du comité d'experts.

3. QUALIFICATION & PROFIL DES CANDIDATS :

Sont invités à participer à cet appel à candidatures :

- Les enseignants chercheurs et les chercheurs ayant :
 - ✓ Au moins le grade de Maître assistant ou grade équivalent,
 - ✓ Une expérience professionnelle minimale de 5 ans,
 - ✓ Une expérience dans le domaine de l'audit, de la qualité et de l'évaluation dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique,
 - ✓ Une maîtrise écrite et orale de la langue française,
 - ✓ Une maîtrise de l'outil informatique,
 - ✓ Une bonne pratique des relations interpersonnelles, du travail en équipe et de la communication.
 - ✓ Une bonne connaissance de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique en Tunisie.
- Les experts issus du monde socio-économique ayant :
 - ✓ Au moins un diplôme de Master ou équivalent,
 - ✓ A moins une expérience professionnelle de 5 ans,
 - ✓ Une expérience dans le domaine de l'audit et l'évaluation,
 - ✓ Une maîtrise écrite et orale de la langue française,
 - ✓ Une maîtrise de l'outil informatique,

- ✓ Une bonne pratique des relations interpersonnelles, du travail en équipe et de la communication.
 - Et les étudiants inscrits en mastère ou en doctorat.

Les candidats approuvés doivent s'engager au respect de la charte de l'Agence avant d'accomplir leurs missions.

4. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS :

Un comité chargé de la sélection des candidatures sera constitué par décision de la Directrice Générale de l'ATEA.

5. PIECES CONSTITUTIVES DE LA CANDIDATURE :

- Une lettre de candidature, dûment datée et signée, au nom de la Directrice Générale de l'ATEA ;
- Un Curriculum Vitae selon modèle en annexe (avec tous les justificatifs nécessaires)

6. DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES : 30 Août 2024.